

Fort – de – France, le vendredi 10 février 2017

FEADER : de nouvelles mesures pour participer au potentiel de croissance de la Martinique

Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique informe les bénéficiaires potentiels du FEADER de l'ouverture des dispositifs du Programme de Développement Rural de la Martinique :

- Aide aux investissements pour l'amélioration de la compétitivité de la filière-bois relevant de la mesure 8.6.2, Ce dispositif est destiné aux entreprises de travaux forestiers, exploitants forestiers et entreprises de première transformation du bois,
- Aide au fonctionnement et à l'animation des GAL (Groupe d'Action Local) relevant de la mesure 19.4 du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale). Ce dispositif vise à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales des GALs.

Les particuliers, les entreprises, les collectivités et les administrations intéressés, trouveront les notices et demandes d'aides sur le site : www.europe-martinique.com.

Les dossiers pourront être

- Déposés du lundi au vendredi de 8h à 12h 30 et les après-midi sur rendez-vous
ou
- Transmis par voie postale

Dans les deux cas à l'adresse suivante :

Collectivité territoriale de Martinique
Direction des Fonds Européens
Immeuble Pyramide
165 – 167, Route des Religieuses
97 200 Fort- de – France